



Situation délicate: cdi pas signé, volonté de démissionner, préavis?

Par **saph**, le **20/05/2009** à **16:25**

Bonjour,

Je suis en CDI (suite à un CDD de 6 mois) dans une boîte qui n'a ni convention collective, ni accord de branche. Je n'ai pas signé mon contrat en CDI et souhaite démissionner. Mon contrat (non signé) stipule que le délais de préavis pour licenciement est de 2 mois. Ce délais s'applique-t-il à mon cas?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **21/05/2009** à **17:48**

bonjour,

un contrat de travail en cdi n'est pas obligatoire.

Pour le préavis à voir dans votre convention collective.